

# RECOMMANDATIONS

Dans le cadre des consultations du  
gouvernement en vue du budget du  
Québec 2021-2022

Corporation des entrepreneurs  
généraux du Québec

Présenté au ministère des Finances

17 février 2021



**CORPORATION DES  
ENTREPRENEURS  
GÉNÉRAUX DU  
QUÉBEC**

---

**Table des matières**

<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>Recommandation no 1. Poursuivre les efforts pour la relance économique.....</b>	<b>4</b>
<b>Recommandation no 2 Implanter une loi sur les paiements rapides.....</b>	<b>4</b>
<b>Recommandation no 3 Favoriser l’accessibilité aux marchés publics pour les PME québécoises .....</b>	<b>5</b>
<b>Recommandation no 4 Mettre en place des modes de réalisation des projets de construction plus collaboratifs et qui favorisent l’innovation .....</b>	<b>5</b>
<b>Recommandation no 5 Accroître la prévisibilité des projets et investissements en ayant un Plan Québécois des Infrastructures (PQI) mieux étalé dans le temps et éviter la surchauffe.....</b>	<b>5</b>
<b>Recommandation no 6 Favoriser la transformation numérique dans l’industrie.....</b>	<b>6</b>
<b>Recommandation no 7 Intervenir en faveur de l’offre et de la demande du bois pour l’industrie de la construction .....</b>	<b>7</b>
<b>Recommandation no 8 Intervenir contre les impacts de la pandémie sur les matériaux de construction</b>	<b>8</b>
<b>Recommandation no 9 Investir dans le logement social.....</b>	<b>9</b>

## PRÉAMBULE

Fondée en 1996, la CEGQ a pour mission de défendre les intérêts des entrepreneurs généraux et de l'industrie de la construction par sa contribution au développement du Québec, notamment aux niveaux économique et durable.

**Notre vision** est de soutenir de manière proactive les entrepreneurs généraux dans la réalisation d'ouvrages de qualité, d'amélioration de leur performance et de leur productivité.

### **Nos valeurs**

Collaboration

Amélioration des compétences

Innovation

### **Nos engagements**

Faire connaître le rôle essentiel des entrepreneurs généraux dans la réalisation des projets

Collaborer avec toutes les parties prenantes pour le développement de l'industrie

Promouvoir une culture d'innovation et de qualité

Soutenir l'amélioration des compétences et de l'expertise

Valoriser l'éthique et l'intégrité au sein des entreprises

Assainir la concurrence pour qu'elle profite à l'ensemble des parties prenantes à tous les niveaux de réalisation d'un projet

La Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ) représente exclusivement des entrepreneurs généraux du Québec œuvrant principalement dans le secteur IC/I (institutionnel/commercial et institutionnel) et qui réalisent tout près de 85 % des projets de bâtiments au Québec chaque année.

La CEGQ a défini les recommandations de ce mémoire à la suite de plus d'une dizaine de rencontres consultatives au cours des derniers mois auprès d'entrepreneurs généraux de toutes tailles et de toutes les régions du Québec. Au total, plus de 500 entrepreneurs généraux y ont pris part.

Nous remercions tous les membres pour leur engagement et pour leur contribution à l'élaboration de ce mémoire. Nous sommes convaincus qu'il reflète au plus juste leurs attentes et surtout leur expérience collective quotidienne à titre de maître d'œuvre sur les chantiers du Québec.

**Recommandation no 1.****Poursuivre les efforts pour la relance économique**

Le 10 avril dernier, la CEGQ était invitée, à l'instar d'autres acteurs de l'industrie de la construction, à prendre part au Comité interministériel pour la relance, afin de partager ses observations concernant la relance de l'économie du Québec.

Nous avons alors identifié des pistes de solutions à mettre en place :

1. Favoriser une reprise des activités de construction rapidement dès que la santé publique le jugera possible
2. Accroître de manière générale la liquidité des entrepreneurs en payant immédiatement les sommes dues aux entrepreneurs en construction pour les contrats en cours
3. Dédommager financièrement les entrepreneurs pour la mise en place des mesures sanitaires additionnelles
4. Ajuster les pénalités de retards
5. Mettre en place les principes du paiement rapide pour tous les contrats publics
6. Libération partielle des retenues contractuelles
7. Accélérer les investissements (Plan québécois d'infrastructure)
8. Mettre en place des mesures d'allègement réglementaire

Plusieurs de nos propositions ont trouvé place dans les décrets ministériels, communiqués, annonces gouvernementales, et enfin, aussi dans les dispositions du projet de loi no 66. Presque un an plus tard, il demeure que certaines de ses solutions n'ont toujours pas été appliquées. Nous souhaitons que le gouvernement les considère.

**Recommandation no 2****Implanter une loi sur les paiements rapides**

Que le gouvernement adopte sans délai une loi d'ordre public, applicable à tous les contrats de construction privés et publics, incluant les municipalités et les sociétés d'État visant à mettre en application les paramètres de l'arrêté ministériel 2018-01.

### **Recommandation no 3**

#### **Favoriser l'accessibilité aux marchés publics pour les PME québécoises**

Dans un communiqué diffusé au mois de mai dernier, le président du Conseil du trésor rappelait que « le gouvernement a également élaboré une stratégie gouvernementale afin de favoriser l'accessibilité aux marchés publics, notamment pour les PME québécoises. La stratégie permettra de faciliter l'accès des entreprises aux contrats publics, développer l'expertise gouvernementale, assurer la cohérence des objectifs gouvernementaux et miser sur des solutions innovantes. » La CEGQ accueille favorablement les annonces d'investissements faites par le gouvernement, mais estime à cet égard que le gouvernement ne doit pas tarder dans l'élaboration de sa stratégie pour favoriser l'accessibilité aux marchés publics, et ce, afin de permettre à tous les entrepreneurs, peu importe leur taille, de réaliser des projets de construction.

### **Recommandation no 4**

#### **Mettre en place des modes de réalisation des projets de construction plus collaboratifs et qui favorisent l'innovation**

La CEGQ estime que le projet de loi no 66 adopté à la fin de l'année permettra la mise en place de modes de réalisation des projets de construction plus collaboratifs et qui favoriseront l'innovation. La loi sur les contrats et les organismes (LCOP) ne prévoit pas de modalités précises pour encadrer ces projets inspirés des meilleures pratiques en vigueur dans le reste du monde. Si le gouvernement est soucieux de la qualité des ouvrages, de l'accessibilité des PME aux marchés publics et qu'il souhaite mettre en place des modes de type Integrated projet delivery (IPD), ou Early contractor involvement (ECI) ou d'autres modes de réalisation collaboratifs.

### **Recommandation no 5**

#### **Accroître la prévisibilité des projets et investissements en ayant un Plan Québécois des Infrastructures (PQI) mieux étalé dans le temps et éviter la surchauffe.**

La CEGQ souhaite depuis le début de la pandémie une accélération des investissements publics. Toutefois, force est de constater que le gouvernement a lancé plusieurs projets en même temps, notamment avec le projet de loi no 66. L'effet sur les coûts des matériaux et la pénurie de main-d'œuvre sont très présents et ont tous simplement pour effet d'augmenter la pression sur des entrepreneurs sans grandes liquidités. Certains entrepreneurs ont aussi réalisé, devant le nombre important de projets, qu'ils avaient une limite de projet qu'ils pouvaient réaliser simultanément.

Il faut convenir que l'accélération avait aussi pour but d'assurer du travail pour un secteur important de l'économie, mais aussi pour redonner confiance aux investisseurs privés qui ont des choix à faire en matière d'investissements. Il faut toutefois que le gouvernement réalise

que la prévisibilité des investissements publics à moyen terme rassure les investisseurs privés, mais assure aux entrepreneurs en construction un flot continu de travail au-delà d'une année ou 18 mois. Par exemple, le gouvernement ontarien publie régulièrement un calendrier précis des projets à venir sous forme d'avis d'intention. Il s'assure ainsi que les soumissionnaires potentiels puissent mieux prévoir le carnet de travail et se rendre disponibles au moment opportun.

## **Recommandation no 6**

### **Favoriser la transformation numérique dans l'industrie**

En tant que représentante des entreprises de l'industrie québécoise de la construction, la CEGQ souhaite sensibiliser le gouvernement à l'importance d'accélérer le virage numérique de nos membres.

Depuis les derniers mois, grâce au soutien de la direction de la construction du ministère de l'Économie et de l'Innovation, des centaines de diagnostics numériques sont en cours de réalisation. Ces audits permettront aux entreprises d'entamer sur des bases solides leur transformation numérique, élément incontournable de l'amélioration de leur productivité et de leur compétitivité.

En effet, en amont de l'acquisition et de l'implantation de solutions technologiques, il est essentiel d'accompagner adéquatement les chefs d'entreprises dans certaines étapes préalables. Les diagnostics actuellement en cours constituent l'élément déclencheur d'une transformation de la culture organisationnelle des entreprises qui souhaitent véritablement prendre le virage numérique.

Dans l'ère COVID, Le MEI a vu juste en accordant des sommes importantes pour s'assurer que nos infrastructures stratégiques soient aux premières lignes de la relance de l'économie, ce qui impactera positivement l'industrie de la construction.

Par ailleurs, notre industrie est composée à forte majorité de petites entreprises qui ne peuvent, seules et sans accompagnement, innover et améliorer de manière qualitative leur productivité, de manière à participer à ce grand chantier auquel ils sont conviés.

Nous faisons donc appel au gouvernement afin que des mesures sectorielles bien adaptées à notre industrie, comme l'initiative ICQ 4.0, soient maintenues et bonifiées, pour qu'en plus d'entreprises bénéficient de l'accompagnement nécessaire dans leur transformation numérique. Ce faisant, leurs expertises ainsi bonifiées contribueront à améliorer significativement la productivité dans notre industrie.

## Recommandation no 7

### Intervenir en faveur de l'offre et de la demande du bois pour l'industrie de la construction

Tout comme d'autres domaines, le secteur de la construction rencontre différents défis dans la poursuite de ses activités. Le premier, évidemment, demeure la conformité aux règles sanitaires afin de protéger les travailleurs tout en honorant nos responsabilités, afin que nous puissions jouer notre rôle dans la relance économique. Depuis le début de la nouvelle année, nous poursuivons nos efforts et nous sommes résolument engagés à déployer les énergies nécessaires afin que nos membres continuent à respecter les directives de façon exemplaire.

Par ailleurs, il existe un autre défi auquel l'industrie fait face et que nous souhaitons porter à l'attention du gouvernement, et pour lequel nous sollicitons son intervention. Il s'agit de la problématique de l'approvisionnement de différentes matières, particulièrement le bois. Nous avons un contrôle très limité sur cet élément, alors que le gouvernement dispose de leviers importants.

Il existe un déséquilibre entre l'offre et la demande pour les produits du bois, issu de l'effet combiné de phénomènes conjoncturels (la COVID) et structurels (la relance de la construction sur le marché américain). Ce déséquilibre soulève l'inquiétude des entrepreneurs quant à leur capacité d'obtenir les matériaux requis en quantités nécessaires pour faire face à leurs obligations contractuelles. D'autant plus que nous anticipons une forte demande pour une deuxième année consécutive.

Les prix des différents produits en bois requis dans une construction, une rénovation, ou même dans la fabrication de coffrages affectent évidemment les coûts. Autant pour les citoyens, les entreprises et organismes que pour le gouvernement, ce phénomène pourrait avoir une incidence concrète dans la réalisation ou non de certains projets. Confrontés à la hausse, les décideurs devront cibler des projets, prioriser des budgets et réviser les échéanciers.

Pour l'État québécois, une telle situation se répercutera par une augmentation des coûts des projets d'infrastructures publiques qui, à leur tour, influera sur le taux d'inflation. Ainsi, les nouvelles écoles, les maisons des aînés et autres actifs publics réalisés prévoyant l'utilisation du bois, verront leurs coûts grimper nettement. On peut dès lors supposer qu'un moins grand nombre de projets puisse aller de l'avant.

La *Stratégie nationale de production de bois*, annoncée il y a quelques semaines, vise à maximiser le recours à ce matériau carboneutre et générateur de grandes retombées économiques pour le Québec. Sans la manifestation ferme d'une volonté de la mettre en œuvre, nous voyons difficilement comment cette stratégie pourra livrer les résultats attendus.

L'été dernier, lors de l'envolée des prix de différents matériaux utilisés dans le secteur de la construction, nous avons demandé au ministre de l'Économie et de l'Innovation, Pierre Fitzgibbon, la mise sur pied d'un groupe de discussion stratégique visant à suivre et comprendre l'évolution de cette situation. Plusieurs membres de ce même groupe ont porté à l'attention du

gouvernement la problématique concernant ce déséquilibre offre-demande affectant les prix du bois.

Après une analyse, nous formulons de façon concertée des solutions concrètes qui gagneraient à être mises en œuvre sans délai afin de tendre vers un certain équilibre des approvisionnements et possiblement des prix pour la saison 2021.

- Finaliser la révision du régime forestier 2013 est une priorité afin que les partenaires de l'industrie forestière puissent améliorer leur compétitivité et leur performance, ce qui aura notamment pour impact d'augmenter la quantité de bois récoltée par les entrepreneurs. Ainsi, il y aura une augmentation de l'offre de bois d'œuvre sur le marché, et ce, à coût nul pour le gouvernement : au contraire, de nouveaux revenus seront générés.

- Instaurer une flexibilité dans le volume maximal annuel pouvant être récolté et transformé par l'industrie forestière afin de mieux adapter la récolte aux cycles économiques et aux défis de la saisonnalité de certaines opérations. En agissant de la sorte, le gouvernement accroîtra également les revenus de coupes et les retombées fiscales issues de la transformation de ces volumes de bois. Dans le contexte économique actuel, cette solution serait certainement bienvenue pour les finances publiques.

- Bonifier la fiscalité des producteurs forestiers privés afin de les inciter à livrer de plus grands volumes de bois aux scieries.

- Libérer les volumes de bois feuillus sans aucun preneur afin de rendre disponibles à la récolte des zones importantes de bois résineux recherchés et requis par le secteur de la construction.

## Recommandation no 8

### Intervenir contre les impacts de la pandémie sur les matériaux de construction

Un sondage Léger a été effectué en janvier, par téléphone, auprès de quelque 750 entrepreneurs et dirigeants d'entreprises en construction et en rénovation pour la CEGQ, l'Association de la construction du Québec (ACQ), l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), l'Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction (AQMAT), le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ). Celui-ci visait à mesurer l'ampleur des problèmes d'approvisionnement et de hausses des coûts des matériaux de construction.

Les résultats témoignent que, **depuis mars 2020, un peu plus de quatre entrepreneurs sur cinq ont fait face à des problèmes d'approvisionnement** tels que des délais de livraison, des délais de transport sur les chantiers, des ruptures de stock chez le fournisseur ou un faible niveau de réserve locale.

Les matériaux les plus touchés par les problèmes d'approvisionnement sont : les portes et fenêtres (46 %), le bois d'œuvre (38 %), le contreplaqué et OSB (35 %), les fermes de toit (33 %), les poutrelles (28 %), les produits d'ingénierie en bois (24 %) et les articles de plomberie (22 %). Mais la liste est loin de s'arrêter là. L'aluminium (18 %), le béton (16 %), l'acier (14 %), les panneaux de gypse (11 %) et le bardeau d'asphalte (10 %) sont aussi parmi les matériaux dont l'approvisionnement est le plus susceptible d'être problématique pour les entrepreneurs en construction.

### **De solides hausses de prix**

Cette situation de rareté des matériaux se traduit par des hausses de prix parfois considérables. Les entrepreneurs ont été appelés à se prononcer sur l'augmentation globale de leurs coûts en matériaux. Pour 22 % d'entre eux, la hausse est de l'ordre de 10 à 20 %, alors que pour 42 %, l'augmentation estimée est supérieure à 20 %. « La hausse du coût des matériaux est donc très significative et cela va inévitablement se refléter de plus en plus dans le prix des propriétés et des contrats publics.

Toujours au sujet de l'approvisionnement en matériaux, depuis mars 2020 et la réouverture des chantiers le 11 juin dernier, les entrepreneurs ont affirmé, en forte majorité, n'avoir rien pu faire d'autre que subir des délais supplémentaires (80%). Plusieurs d'entre eux ont pris certaines actions en vue de tenter de pallier la pénurie de matériaux, notamment en changeant de fournisseurs, en substituant des matériaux lorsque cela était possible, ou en renégociant leurs contrats d'approvisionnement. En plus des hausses de coûts, les consommateurs et les donneurs d'ouvrage doivent néanmoins s'attendre inévitablement à des impacts lors de la livraison de leurs chantiers en raison de la pénurie de matériaux. Les clients privés et donneurs d'ouvrage doivent réaliser que la situation est rendue hors de notre contrôle.

Pour remédier à cette situation, la CEGQ, recommande que le gouvernement veille à ce que les exportations de bois à l'extérieur du Québec ne se fassent pas au détriment de l'approvisionnement local et qu'il ait l'ajout de clause d'indexation des prix des matériaux dans les contrats gouvernementaux.

### **Recommandation no 9**

#### **Investir dans le logement social**

Le 28 janvier, [nous sommes intervenues publiquement avec 37 leaders](#) des milieux économique, social, syndical, environnemental, municipal, de l'économie sociale, de l'itinérance et de la santé qui ont uni leur voix pour interpeller publiquement le gouvernement sur l'urgence de mobiliser et investir massivement dans le logement social et communautaire.

Nous demandons d'agir rapidement en finançant dès maintenant de nouveaux logements dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Ce programme a fait ses preuves, mais il est sous-financé et n'a plus reçu de nouvelle unité depuis 2 ans. À l'heure actuelle, 10 000 nouveaux logements sont en attente de ce financement avant de voir le jour et des dizaines de milliers d'autres seront nécessaires pour combler les besoins partout au Québec.

Nous sommes toutes et tous mobilisés derrière ce consensus très large qui permettra de répondre aux besoins criants de la population, mais aussi de créer un investissement dans un vecteur de relance économique et de création d'emplois. C'est aussi agir sur un déterminant de la santé, c'est une intervention en éducation et en sécurité publique ainsi qu'une mesure de consolidation de nos régions.

Des mesures de relance favorisant une économie sobre en carbone, l'achat local et l'innovation, l'investissement dans le logement social et communautaire sont essentielles pour bâtir une société plus résiliente et cela de manière qu'elle soit mieux équipée pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain et ainsi éviter que la population québécoise revive le même scénario dans le futur.